

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	5
Votants	42



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 004

Règlement intérieur des déchèteries, des collectes des déchets ménagers

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-La-Montagne, au nombre de trente-sept, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; COLLET-DUFAYS Céline ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; SALVIAT Gérard (suppléant) ; BŒUF Jacques ; LANNEAU Guy (suppléant) ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Nadine RAVET à Didier MOMIANDRE ; Laurence CHEVREUX à Evelyne PINLON

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; ARNAUD Christian ; BRUNET Guy

M. Didier TERNAT présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Pour mener à bien ses missions, le Service Public de Gestion des Déchets opère la collecte des déchets des ménages produits sur le territoire par l'organisation de plusieurs processus.

Les collectes quotidiennes des camions BOM en points de regroupement assurent la

collecte des Ordures Ménagère Résiduelles et des Recyclables.

Les deux déchèteries intercommunales recueillent les collectes des apports des usagers triés in situ en plusieurs flux distincts.

Enfin, d'autres opérations de collecte sont réalisées : points d'apport volontaires pour le verre et les textiles usagés, collectes ponctuelles des encombrants, etc.

Dans le cadre de l'optimisation du service, la Communauté de communes souhaite se doter de règlements de service pour la réalisation des collectes et pour l'utilisation des déchèteries.

Objet de la demande

Deux projets de règlement sont annexés pour proposition.

Éléments d'appréciation

A ce jour, la collectivité ne dispose pas de règlement de service ni de collecte, ni des déchèteries. Le service s'est appuyé sur les règlements d'Evolis 23 pour rédiger une première version. Les règlements de service sont des documents obligatoires et qui doivent permettre un meilleur encadrement de l'activité des services, notamment en cas de dysfonctionnements.

Il apparaît que certaines dispositions complémentaires seraient intéressantes à faire figurer mais qu'à ce stade, elles n'ont pas pu être inscrites, notamment au regard des évolutions importantes à venir en matière d'équipements matériels et d'organisation (gestion des biodéchets, achèvement du déploiement des bacs RS, points d'apport cartons, nouvelle gestion des professionnels en déchèteries, etc.).

Ainsi, il est proposé une première version de ces deux règlements dans la perspective d'un travail d'approfondissement de ces documents qui sera conduit avec l'appui de la commission déchets au cours du second semestre 2004.

Éléments financiers

A ce stade, les règlements ne tiennent compte que des dispositions financières actuelles du service, mais des évolutions à venir en termes d'organisation pourraient impliquer la rédaction de nouveaux articles dans ces deux documents et aux conséquences financières sur le service.

Au regard d'une nécessité de se doter de règlements de services pour le service de collecte et le service des déchèteries,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver le projet de règlement de service de collecte,**
- **D'approuver le projet de règlement de service des déchèteries,**

- **D'autoriser Madame La Présidente à mettre en œuvre les dispositions y figurant**

Ainsi fait et délibéré le 1^{ER} Février 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 19.02.2024
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



10